

Séance du 28 janvier 2021

Présents : MM. Glaude, Président  
Franco, Dequae-Schrijvers, Demeuse Echevins  
Poncin, président de CPAS  
Aubry, Vaguet, Debarsy, Guillaume, Grandjean,  
Lindt, Collet, Ney-Glaise, Conseillers.  
Mme Leroy, Directrice générale.

Le Conseil communal,

Mr le Bourgmestre donne les dernières informations au niveau communal par rapport à la crise sanitaire Covid-19.

Mr le Bourgmestre rappelle aux conseillers les règles relatives au huis clos qui doit être déclaré lorsque le nom d'une personne privée doit être cité.

1. Mr Bandin, auteur de projet, répond aux questions techniques. A l'unanimité décide de ne pas allouer le marché et d'approuver le cahier des charges du 11 janvier 2021 et le montant estimé du marché "Travaux d'aménagement du centre de Longchamps", établis par l'auteur de projet, BUREAU D'ETUDES RAUSCH ET ASSOCIES SPRL, rue Haute (Gives) 9 à 6687 BERTOGNE. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 1.442.442,50 € hors TVA ou 1.745.355,43 €, 21% TVA comprise ; De passer le marché par la procédure ouverte ; La commune de Bertogne est mandaté pour exécuter la procédure et pour intervenir, au nom de Région Wallonne SPW- DGO1, à l'attribution du marché ; En cas de litige concernant ce marché public, chaque pouvoir adjudicateur est responsable pour les coûts éventuels occasionnés par celui-ci, à concurrence de sa participation au marché ; De solliciter une contribution pour ce marché auprès du tiers payant Région Wallonne SPW- DGO1 ; Copie de cette décision est transmise aux pouvoirs adjudicateurs participant ; De compléter et d'envoyer l'avis de marché au niveau national ; : De solliciter l'intervention financière de Mme la Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, et ayant le Développement rural dans ses attributions, pour la Région Wallonne à concurrence du programme repris dans le projet de la convention 2018 « Aménagement du Centre de Longchamps » ; De solliciter de Mme la Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, et ayant le Développement rural dans ses attributions, une prolongation du délai nécessaire à la mise en adjudication dudit projet ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2020, article 766/732-60.
2. A l'unanimité approuve le budget du CPAS – exercice 2021, tel qu'établi et présenté par Mr GAUDRON, directeur général ff.
3. A l'unanimité décide d'intervenir à concurrence de 169.826,08 EUR dans le budget 2021 de la zone de police 5301 « Centre – Ardenne » ; la présente décision sera envoyée pour approbation à Monsieur le Gouverneur de la province de LUXEMBOURG.
4. A l'unanimité décide d'approuver la Convention de l'OTW (Opérateur de transport de Wallonie) par laquelle cet opérateur s'engage à subventionner à hauteur de 80% du coût ; de transmettre cette convention à l'Administration des TEC en vue d'obtenir la subvention pour cet aménagement ; de lancer le marché public d'acquisition et d'installation de cet abribus conformément aux « principes d'aménagements des infrastructures routières en faveur des transports en commun »

5. A l'unanimité décide d'approuver le rapport de rémunération de la Commune de Bertogne pour l'exercice 2020 ; de transmettre copie de la présente délibération au Gouvernement wallon, accompagnée des documents composant ledit rapport de rémunération.
6. A l'unanimité décide de ne pas appliquer pour l'exercice 2021, la délibération 17.09.2018 approuvée le 16.10.2018 établissant, pour les exercices 2019 à 2024 la taxe communale de séjour ; de ne pas appliquer pour l'exercice 2021, les délibérations suivantes :
  - La délibération du 17.09.2018 approuvée le 16.10.2018 établissant, pour les exercices 2019 à 2024, la redevance pour droit d'occupation du domaine public
  - La délibération du 20.02.2020 approuvée le 25.03.2020 établissant, pour les exercices 2019 à 2024, la redevance pour droit de place pour tout emplacement au marché communal hebdomadaireLe présent règlement sera transmis au Gouvernement Wallon conformément aux articles L3131-1 et suivants du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation pour exercice de la tutelle spéciale d'approbation ; Le présent règlement entrera en vigueur le jour de l'accomplissement des formalités de la publication faites conformément aux articles L1133-1 à 3 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.
7. A l'unanimité approuve les modifications au CSC du « PIC 2019 (1) Entretien extraordinaire de la N854 entre Hemroulle et Givry » demandées par l'autorité subsidiante suivant le tableau de l'auteur de projet.
8. A l'unanimité approuve les modifications au CSC du « PIC 2021 (7) Création de trottoirs et rénovation de la rue Mande-Saint-Etienne à Champs » demandées par l'autorité subsidiante suivant le tableau de l'auteur de projet.
9. A l'unanimité approuve l'avenant 1 du marché "Transformation et aménagements intérieurs de l'école communale de Longchamps - Lot 4 (Electricité)" pour le montant total en plus de 4.634,73 € hors TVA ou 4.912,81 €, 6% TVA comprise ; D'approuver la prolongation du délai de 6 jours ouvrables ; De financer cet avenant par le crédit inscrit au budget extraordinaire à l'article 722/723-60 20130043.
10. A l'unanimité approuve l'avenant 2 du marché "Transformation et aménagements intérieurs de l'école communale de Longchamps - Lot 3 (Revêtement de sol - finitions)" pour le montant total en plus de 8.150,06 € hors TVA ou 8.639,06 €, 6% TVA comprise ; D'approuver la prolongation du délai de 9 jours ouvrables ; De financer cet avenant par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2017, article 722/723-60 20130043.
11. A l'unanimité approuve l'ouverture d'un mi-temps à l'école maternelle de Givry pour la période du 18/01/2021 au 30/06/2021.

Questions orales :

Mr Debarsy demande s'il existe une politique au niveau des chats d'errants. Mr le Bourgmestre rappelle qu'il n'y a pas de politique à ce niveau et explique que la procédure est assez lourde et par rapport à notre territoire, ce n'est peut-être pas une priorité

Mr VAGUET précise que ce serait peut-être bon d'engager en partenariat avec les autres communes un informaticien. Actuellement, ça avance tellement vite.

Mr le Bourgmestre précise qu'il y a le côté « technicien » et en effet, ce serait intéressant. Et il y a le côté « connexion », nous suivons le dossier avec Proximus. Il y a des améliorations mais il y a encore beaucoup à faire.

Mr VAGUET demande le courrier de refus du Ministre d'approuver l'Addendum au PCDR « création d'une Maison rurale à Bertogne ». Mr le Bourgmestre n'y voit pas d'inconvénient.

Mr le Bourgmestre précise qu'il a dit que d'autres sources de financement seront recherchées mais nous n'avons pas encore de piste et il faut examiner avec l'auteur de projet d'autres possibilités techniques.

Mr Vaguet précise que de son côté, au niveau de son groupe, si la majorité poursuit ce projet, son groupe ne suivrait pas au motif que la population dans sa globalité ne s'est pas manifestée favorablement sur le lieu d'implantation.

PAR LE CONSEIL :

La Directrice générale,  
F. LEROY

Le Bourgmestre,  
C. GLAUDE